

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(4^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mardi 7 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Déclaration de M. le président (p. 2583).

MM. le président, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Rappels au règlement et demandes de suspension de séance :

MM. Labbé,

Defferre,

Ducoloné,

M^{me} Florence d'Harcourt,

MM. Ballanger,

Chineaud.

Adoption, par scrutin, des demandes de suspension de séance.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2585).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

2. — Renvois pour avis (p. 2585).

3. — Opposition à une demande de vote sans débat (p. 2585).

4. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2586).

5. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 2586).

6. — Dépôt de propositions de résolution (p. 2586).

7. — Ordre du jour (p. 2586).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECLARATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je suis certain d'exprimer le sentiment unanime de l'Assemblée nationale en flétrissant ici même l'odieux attentat de la rue Copernic. (Mmes et MM. les députés se lèvent.)

L'antisémitisme, comme toute forme de racisme, est une atteinte monstrueuse à la dignité humaine. Il ne sera pas davantage toléré qu'il y a bientôt un demi-siècle et ceux qui ont vaincu les nazis sont déterminés à en combattre les résurgences.

Enfin, le terrorisme, sous toutes ses formes, sous tous ses aspects, doit être étouffé dans l'œuf, ce terrorisme qui vise à saper les bases de l'ordre républicain et de la communauté nationale. Nous y veillerons.

J'invite l'Assemblée à se recueillir dans le souvenir des martyrs, ceux d'hier, ceux d'antan et ceux de toujours. (Mmes et MM. les députés observent une minute de silence.)

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, le Gouvernement s'associe aux paroles émouvantes que vous venez de prononcer au nom de l'Assemblée nationale. Il indique à l'Assemblée qu'il demandera tout à l'heure, en conférence des présidents, l'inscription à l'ordre du jour de demain, mercredi, à quinze heures, d'une déclaration du Premier ministre sur ces tragiques événements.

Rappels au règlement et demandes de suspension de séance.

M. le président. Je vais donner successivement la parole à M. Labbé, M. Defferre, M. Ducoloné et Mme d'Harcourt pour des rappels au règlement.

La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, sur tous les bancs de notre assemblée, nombre de nos collègues souhaitent se rendre cet après-midi à une manifestation qui doit revêtir un caractère de solidarité nationale. Au nom de Roger Chénaut, président du groupe union pour la démocratie française, et en mon nom, c'est-à-dire en tant que président du groupe du rassemblement pour la République, je souhaiterais qu'une suspension de séance permette à tous les députés qui le désirent de participer à cette manifestation. Je vous remercie, monsieur le président. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, l'horreur des événements qui viennent de se produire est telle que, pour la première fois depuis très longtemps en France, nous assistons à une réaction quasi unanime de l'opinion pour condamner l'extrême-droite, les néo-nazis, les racistes et les antisémites. J'espère que cette saine réaction ne durera pas seulement le temps d'une séance de l'Assemblée nationale, mais que nous nous retrouverons tous de nouveau unis quand demain il s'agira d'exiger du Gouvernement qu'il sorte de sa torpeur pour poursuivre les coupables et pour permettre à la justice de se prononcer en toute clarté.

Quelle dérision, monsieur le président, que de savoir que la surveillance rapprochée du grand rabbin Kaplan, que je viens d'apercevoir dans les tribunes, avait été confiée à un inspecteur de police qui faisait partie de la F. A. N. E. !

Nous tenons, nous, socialistes, à rappeler que le Gouvernement pouvait éviter ce qui s'est passé, que nous l'avions prévenu. En effet, Alain Savary, le 2 novembre 1978, avait élevé ici une solennelle protestation contre la complaisance du Gouvernement à l'égard de Darquier de Pellepoix qui contestait l'holocauste dont nos compatriotes juifs ont été victimes. Edwige Avice, le 25 juin 1980, demandait la dissolution de la F. A. N. E.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de demander au Gouvernement au moins deux choses : d'une part, que le débat qui doit avoir lieu se déroule non pas demain, mais ce soir même et, d'autre part, que la déclaration du Premier ministre soit prévue, conformément au règlement, de telle façon qu'un orateur par groupe au moins puisse lui répondre. Les services de l'Assemblée, auxquels j'ai posé la question ce matin, n'ont pu me répondre, mais l'Assemblée, monsieur le président, ne pourrait accepter que demain la déclaration du Premier ministre soit simplement suivie par la réponse d'un porte-parole de la majorité.

Enfin, nous venons d'apprendre que M. le garde des sceaux avait décidé de saisir la Cour de sûreté de l'Etat. Est-ce pour que la procédure soit plus rapide et plus efficace ? J'ai le droit de poser la question. Est-ce parce que devant la Cour de sûreté il n'est pas possible de se porter partie civile ? Ou est-ce parce que qu'à la Cour de sûreté de l'Etat l'instruction est secrète ? Non ! La nation tout entière doit être tenue au courant de ce qui se fera en l'occurrence ; la nation tout entière doit être à même de contrôler l'action de la justice dans de telles affaires.

Pour notre part, nous n'accepterons pas que ce débat soit étouffé. Nous tenons à le dire aujourd'hui, dans le climat d'aujourd'hui, parce que nous savons que demain, hélas ! les passions politiques se ranimeront et que certains recommenceront à défendre l'extrême-droite et, peut-être, l'antisémitisme et le racisme.

Monsieur le président, M. Claude Labbé a souhaité une suspension de séance qui permette à tous les députés d'assister à la manifestation prévue. Nous demandons, nous aussi, une

suspension de séance et, pour que tout soit bien clair, nous demandons que l'Assemblée se prononce par scrutin public. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est vrai, vendredi en début de soirée, un abominable attentat dirigé, à l'heure de l'office, contre la synagogue de la rue Copernic a fait quatre morts et une dizaine de blessés graves. Il aurait pu y avoir des dizaines de morts.

Dès samedi, dans diverses manifestations organisées à travers tout le pays, des dizaines et des dizaines de milliers de Français ont stigmatisé ce crime fasciste, raciste, antisémite.

Le groupe communiste dénonce inlassablement, depuis des années, les menées néo-nazies et les agressions racistes qui, rappelons-le, ont déjà fait soixante-dix victimes depuis dix ans en France. Et chacun se souvient ici des émouvantes mises en garde de notre regretté doyen Virgile Barel.

C'est pourquoi le président de notre groupe, en s'inclinant devant les victimes et en exprimant l'indignation de tous les députés communistes, a demandé que le Gouvernement vienne, dès hier, lundi, s'expliquer sur les mesures qu'il entend prendre pour mettre les émules d'Hitler hors d'état de nuire. En même temps, nous demandons — et je renouvelle la demande cet après-midi — que la commission d'enquête que nous avons proposée sur les infiltrations néo-nazies dans la police soit immédiatement créée.

A la suite de notre demande de convocation, monsieur le président, le Gouvernement vous a indiqué — et vous avez eu l'amabilité de nous le faire savoir — qu'il n'envisageait pas de venir lundi mais qu'il était prêt, « à l'occasion des prochaines séances déjà fixées, à répondre à toutes les questions que les députés seraient susceptibles de poser. »

Devant l'émotion qui se manifestait, M. Barre a fait une déclaration de plus pour annoncer qu'il parlerait mercredi et l'on vient de nous indiquer qu'une proposition en ce sens serait soumise à la conférence des présidents. On n'indique pas que cette déclaration serait suivie d'un débat.

Monsieur le président, j'ai déjà dit l'émotion considérable qui existe dans le pays et personne ne comprendrait qu'aujourd'hui l'Assemblée nationale discute d'autre chose que des suites à donner au crime de vendredi. C'est pourquoi je sollicite à mon tour, au nom du groupe communiste, avec demande de scrutin public, une suspension de séance, mais afin que le Gouvernement vienne, dès aujourd'hui, devant l'Assemblée nationale et qu'un débat ait lieu après qu'il nous aura fait connaître — car c'est l'une des questions essentielles — les mesures qu'il compte prendre pour poursuivre les criminels et interdire les activités nazies et antisémites. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 135 du règlement de l'Assemblée nationale qui prévoit l'inscription à l'ordre du jour de questions orales avec débat. Cette procédure ne semble plus devoir être retenue par la conférence des présidents.

Je demande donc qu'en ce début de session, étant donné les circonstances exceptionnelles, la conférence des présidents inscrive à l'ordre du jour de l'Assemblée un débat sur le très grave problème du racisme et de l'antisémitisme.

En tout état de cause, il vaut mieux avoir à prévenir que d'avoir à guérir. Porter le deuil des victimes des attentats commis ces jours-ci, s'associer, comme nous le faisons tous, à l'émotion des communautés israéliennes est la marque de notre profonde solidarité mais n'est pas de nature à éloigner le danger. Notre devoir est de lutter vigoureusement contre le racisme, contre toute forme de fascisme et contre toute forme de discrimination quelle qu'elle soit.

Pour ce faire, chaque Français, à commencer par les responsables que nous sommes, ne devrait-il pas procéder à un examen de conscience pour savoir si, au plan personnel et au plan politique, certaines orientations, en politique intérieure ou en politique étrangère, ne favorisent pas cet état d'esprit.

Car, il faut le dire, le racisme et l'antisémitisme ne sont pas le fait exclusif de groupuscules activistes.

Il y a des consciences individuelles qui, par leur complaisance et leur passivité, laissent se développer autour d'eux et parfois cautionnent les germes de haine. Par conséquent, un vaste débat à l'Assemblée nationale pourra sensibiliser l'opinion

publique. A l'issue de celui-ci, les mesures éducatives qui s'imposent pourront être définies et prises. Le Gouvernement doit annoncer les dispositions qu'il compte prendre non seulement pour poursuivre les criminels et les châtier, mais aussi pour prévenir le retour à un tel état d'esprit, grâce à une information préventive permanente tant au sein de la famille que dans le système éducatif.

Il faut en effet apprendre aux jeunes à connaître les autres, à accepter leurs différences, à bannir définitivement tout préjugé de race, de culture et de religion. (Applaudissements sur les bancs des non-inscrits, de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Sur les demandes de suspension de séance, je suis donc saisi par les groupes socialiste et communiste d'une demande de scrutin public.

La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. La demande de scrutin public de M. Defferre peut avoir un sens équivoque. Elle peut laisser douter de l'unanimité qui pourrait se faire dans cet hémicycle ! Je crois que l'heure n'est pas à ce genre de doute.

Si le veut bien, je lui proposerai une procédure qui lèvera le doute sur cette unanimité et qui nous fera gagner du temps. Procédons à un vote par assis et levé sur la demande de suspension de séance que j'ai formulée et à laquelle se sont joints M. Defferre et M. Ducoloné. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Gaston Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, il est important pour le pays et pour l'avenir de connaître ceux qui auront voté pour la demande de suspension de séance. Leur nom doit figurer au Journal officiel. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je maintiens donc ma demande de scrutin public. Dans une circonstance aussi solennelle, on n'en est pas à cinq minutes près ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Monsieur le président, je voudrais préciser les motivations de notre demande de scrutin public.

Nous entendons, d'une part, élever une protestation indignée, comme l'a fait mon ami Guy Ducoloné, sur l'odieuse attentat criminel de vendredi et, d'autre part, exiger du Gouvernement qu'il s'explique dès aujourd'hui devant nous.

Dans ces conditions, nous demandons que la séance soit suspendue tout l'après-midi pour nous permettre d'aller à la manifestation et que nous ne la reprenions que pour entendre la déclaration du Premier ministre et engager ensuite un débat. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Robert-André Vivien. C'est pour faire oublier votre soutien à l'O.L.P. !

M. le président. La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Monsieur le président, s'agissant d'actes de la gravité que l'on sait, qui se sont déroulés dans notre patrie, nous avons convenu, dans un souci de dignité, mon ami Claude Labbé et moi-même, de ne faire qu'un seul rappel au règlement.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Roger Chinaud. Je constate que, comme d'habitude, mon collègue Robert Ballanger a pratiqué l'amalgame et que, réclamant un vote sur la suspension de séance, il veut aussi nous faire voter sur autre chose. Je regrette aussi que M. le président Defferre ait pratiqué quelque peu l'insinuation. Au demeurant, nous voterons tous publiquement, car nous avons l'habitude, dans la majorité, de mettre en accord nos actes avec nos paroles. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je mets aux voix les demandes de suspension de séance.

Je suis saisi par les groupes socialiste et communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	475
Nombre de suffrages exprimés	475
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	475
Contre	0

(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

L'Assemblée nationale a adopté.

Je vais donc suspendre la séance.

Je réunis immédiatement la conférence des présidents qui pourra sans doute être terminée avant le début de la manifestation. Celle-ci devant occuper la fin de l'après-midi, la séance sera reprise à vingt et une heures trente pour la fixation de l'ordre du jour.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Jean Brocard.)

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. Les commissions des affaires culturelles, des affaires étrangères, de la défense nationale, des lois constitutionnelles et de la production demandent à donner leur avis sur le projet de loi de finances pour 1981, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 1933).

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi relatif aux conditions de location des logements à usage exclusif d'habitation et aux rapports entre propriétaires et locataires, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 1932).

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

OPPOSITION A UNE DEMANDE DE VOTE SANS DEBAT

M. le président. L'Assemblée a été informée le 20 mai d'une demande de vote sans débat du projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services publics de la République fédérale islamique des Comores, ensemble quatre annexes et deux protocoles, signée à Paris le 10 novembre 1978 (n° 1578-1713).

Mais une opposition déposée par le président du groupe communiste est parvenue à la présidence de l'Assemblée dans le délai prévu à l'article 104, alinéa 3, du règlement.

En conséquence, et conformément à l'article 104, alinéa 4, le vote sans débat de ce projet de loi ne peut être inscrit à l'ordre du jour.

— 4 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 21 octobre inclus :

Demain, mercredi 8 octobre, après-midi et soir :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat limité à un orateur par groupe.

M. Jacques Santrot. Enfin !

M. le président. Questions au Gouvernement :

Vote par scrutin public à la tribune sur le projet de loi organique relatif au statut de la magistrature (n° 1882-1885) (*majorité requise pour l'adoption : majorité absolue des membres de l'Assemblée*) ;

Proposition, adoptée par le Sénat, relative à la prescription et au jury d'assises ;

Proposition de M. Jean Foyer relative à la révision des charges apposées à certaines libéralités.

Jeudi 9 octobre, après-midi et soir :

Troisième et dernière lecture du projet créant une distribution d'actions en faveur des salariés ;

Projet relatif à l'exercice des professions médicales ;

Projet complétant le code de l'organisation judiciaire.

Vendredi 10 octobre :

Matin : projet autorisant l'approbation de la convention relative à Eurodif.

Après-midi : questions orales sans débat.

Mardi 14 octobre, après-midi et soir,

Mercredi 15 octobre, matin, à dix heures trente, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir,

Jeudi 16 octobre, après-midi et soir,

Vendredi 17 octobre, matin et après-midi,

Mardi 21 octobre, après-midi et soir :

Discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1981.

Il est précisé que la discussion de la deuxième partie débutera le mercredi 22 octobre, matin.

Le calendrier de cette deuxième partie sera annexé au compte rendu de la présente séance.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi organique relative au remplacement des parlementaires nommés aux fonctions de médiateur.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1941, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 fixant les conditions d'accès du public aux documents administratifs.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1940, distribuée et renvoyée à la commission.

J'ai reçu de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des forces de police et les complications dont bénéficient les mouvements se réclamant du nazisme à l'intérieur des services.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1942, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Le Drian et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la crise des pêches maritimes françaises.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1943, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Gaston Defferre et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions du rachat du groupe Bous-sac et d'autres sociétés industrielles et de distribution par le groupe Willot et ses conséquences sur le développement du secteur textile-habillement et sur l'emploi.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1944, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Roger Chinaud une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'évolution des formes de terrorisme dans le monde et de rechercher les mesures que peut prendre un grand pays démocratique comme la France pour y faire face.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1945, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 8 octobre 1980, à quinze heures, première séance publique :

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration ;

Questions au Gouvernement ;

Vote par scrutin public à la tribune sur le projet de loi organique relatif au statut de la magistrature (n° 1882, 1885) (*majorité requise pour l'adoption : majorité absolue des membres de l'Assemblée*) (rapport n° 1885 de M. Jean Foyer, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 1124, portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises (rapport n° 1939 de M. Pierre Pasquini, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion des conclusions du rapport, n° 1938, de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, n° 951, de M. Jean Foyer, tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Errata.

I. — Au compte rendu intégral de la séance du 3 octobre 1980.

Page 2571, 1^{re} colonne :

Lire ainsi le dixième alinéa :

« M. Emile Koehl. Monsieur le ministre de l'agriculture, une étude récente de l'I.N.S.E.E. sur le mode de vie en Alsace a démontré que 90 p. 100 des ménages habitant dans cette région considéraient comme utile la connaissance de l'allemand, et que plus de huit parents sur dix sont favorables à l'enseignement de l'allemand à l'école primaire. »

Page 2572, 1^{re} colonne :

Lire ainsi la dernière phrase du septième alinéa :

« Il s'agit là d'une action pédagogique de formation continue des instituteurs qui peut normalement trouver sa place dans les structures prévues pour cette formation continue par la circulaire ministérielle du 18 juin 1980. »

II. — Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 2 octobre 1980.

CONTRAT D'ASSURANCE ET OPERATIONS DE CAPITALISATION

Page 2547, 2^e colonne, article 23, 2^e alinéa :

Au lieu de : « Art. L. III-5. — Les dispositions des titres I^{er} et III »,

Lire : « Art. L. III-5. — Les dispositions des titres I^{er}, II et III ».

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 7 octobre 1980.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 21 octobre 1980, inclus :

Mercredi 8 octobre 1980, après-midi et soir :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, limité à un orateur par groupe ;

Questions au Gouvernement ;

Vote par scrutin public à la tribune sur le projet de loi organique relatif au statut de la magistrature (n° 1882-1885) (majorité requise pour l'adoption : majorité absolue des membres de l'Assemblée) ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises (n° 1124-1939) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Jean Foyer tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités (n° 951-1938).

Jeudi 9 octobre 1980, après-midi et soir :

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales (n° 1918) ;

Discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 1776-1800) ;

Discussion du projet de loi complétant le code de l'organisation judiciaire (partie législative) et donnant force de loi à cette partie du code (n° 1926).

Vendredi 10 octobre 1980 :

Matin :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention Intergouvernementale relative à la Société Eurodif (n° 1736-1897).

Après-midi :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions sera publié ultérieurement.

Mardi 14 octobre 1980, après-midi et soir,

Mercredi 15 octobre 1980, matin, à dix heures trente, après-midi, après les questions au Gouvernement et soir,

Jeudi 16 octobre 1980, après-midi et soir,

Vendredi 17 octobre 1980, matin et après-midi,

Mardi 21 octobre 1980, après-midi et soir :

Discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933).

Il est précisé que la discussion de la deuxième partie débutera le mercredi 22 octobre 1980, matin.

Le calendrier de la discussion de cette deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933) figure ci-après en annexe.

Calendrier de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981.

	Temps d'organisation.
Mercredi 22 octobre 1980 :	—
Matin :	
Recherche	2 h 10
Après-midi et soir :	
Plan	1 h 00
Services généraux du Premier ministre	1 h 30
Fonction publique	1 h 35
Jeudi 23 octobre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Défense et service des essences	6 h 30
Vendredi 24 octobre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Education	6 h 05
Lundi 27 octobre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Travail	6 h 10
Mardi 28 octobre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Intérieur	3 h 15
D. O. M.	3 h 00
T. O. M.	1 h 40
Mercredi 29 octobre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Eventuellement T. O. M. (suite).	
Industries agricoles et alimentaires	1 h 25
Aménagement du territoire	2 h 35
Jeudi 30 octobre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Environnement et cadre de vie	7 h 15
Vendredi 31 octobre 1980 (matin et après-midi) :	
Commerce et artisanat	2 h 55
Commerce extérieur	1 h 25
Lundi 3 novembre 1980 (après-midi et soir) :	
Charges communes	1 h 40
Imprimerie nationale	0 h 25
Taxes parafiscales	0 h 20
Economie et budget	0 h 55
Monnaies et médailles	0 h 20
Comptes spéciaux du Trésor	0 h 30
Mardi 4 novembre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Culture et communication	2 h 45
Radio-télévision	2 h 10
Information	1 h 05
Mercredi 5 novembre 1980 (après-midi et soir) :	
Légion d'honneur et ordre de la Libération	0 h 20
Justice	2 h 55
Jeudi 6 novembre 1980 (matin, après-midi et soir) :	
Agriculture et B. A. P. S. A.	8 h 55

Vendredi 7 novembre 1980 (matin, après-midi et soir):

Tourisme	1 h 45
Jeunesse et sports	3 h 25
Coopération	1 h 40

Mercredi 12 novembre 1980 (après-midi et soir):

Affaires étrangères	4 h 40
---------------------------	--------

Jeudi 13 novembre 1980 (matin, après-midi et soir):

Eventuellement Affaires étrangères (suite).	
Industrie	5 h 55

Vendredi 14 novembre 1980 (matin, après-midi et soir):

P.T.T.	2 h 15
Universités	2 h 10
Anciens combattants	3 h 00

Samedi 15 novembre 1980 (matin, après-midi et soir):

Transports	8 h 05
------------------	--------

Lundi 17 novembre 1980 (matin, après-midi et soir):

Santé et sécurité sociale	6 h 25
---------------------------------	--------

Mardi 18 novembre 1980 (matin, après-midi et soir):

Articles non rattachés. Seconde délibération. Vote sur l'ensemble.

Démission d'un membre d'une commission.

M. Jacques Chirac a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Nomination d'un membre d'une commission.

Le groupe du Rassemblement pour la République a désigné MM. André Mercier et Dominique Pervenche pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Candidatures affichées le mardi 7 octobre 1980 à 17 heures 45, publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du mercredi 8 octobre 1980.

Les nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

Démission de membres de commissions.

M. Jean-Louis Schnitter a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rémy Montagne a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Nomination d'un membre d'une commission.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe Union pour la démocratie française a désigné M. Jean-Louis Schnitter pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Candidature affichée le mardi 7 octobre 1980 à 10 heures 15, publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du mercredi 8 octobre 1980.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel*.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du Mardi 7 Octobre 1980.

SCRUTIN (N° 479)

sur les demandes de suspension de la séance,
présentées par MM. Defferre et Ducloné.

Nombre des votants..... 475
Nombre des suffrages exprimés..... 475
Majorité absolue..... 238

Pour l'adoption..... 475
Contre 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Beucier.	Chapel.	Devaquet.	Godfrain (Jacques).	Lagourgue.
Abadie.	Bigesrd.	Charles.	Dhinnin.	Mme Goeuriot.	Lajoinie.
Abelin (Jean-Pierre).	Billardon.	Chasseguet.	Mme Dienesch.	Goldberg.	Lancien.
About.	Billoux.	Mme Chavatte.	Donnadieu.	Gorse.	Lataillade.
Alduy.	Birraux.	Chénard.	Doufflaques.	Gosnat.	Laurain.
Alphandery.	Bisson (Robert).	Chevènement.	Dousset.	Gouhier.	Laurent (André).
Andrieu (Haute-	Blwer.	Chlnaud.	Drouet.	Goulet (Daniel).	Laurent (Paul).
Garonne).	Blzet (Emile).	Chirac.	Druon.	Mme Goutmann.	Lauriol.
Andrieux (Pas-de-	Blanc (Jacques).	Mme Chonavel.	Dubedout.	Granet.	Laurisergues.
Calais).	Bocquet.	Clément.	Dubreuil.	Gremetz.	Lavédrine.
Ansart.	Boinvilliers.	Colombier.	Ducloné.	Grussenmeyer.	Lavielle.
Ansquer.	Bonhomme.	Combrisson.	Dugoujon.	Guéna.	Lazzarino.
Arreckx.	Bonnet (Alain).	Comiti.	Dupilet.	Guermeur.	Mme Leblanc.
Aubert (Emmanuel).	Bord.	Mme Constans.	Duraffour (Paul).	Guichard.	Le Cabellec.
Aubert (François d').	Bordu.	Cornet.	Durafour (Michel).	Guidoni.	Le Douarec.
Audiot.	Boucheron.	Cornette.	Duroméa.	Guilliod.	Le Drian.
Aumont.	Boulay.	Corrèze.	Duroure.	Haby (Charles).	Léger.
Aurillac.	Bourgois.	Cot (Jean-Pierre).	Durr.	Haby (René).	Legrand.
Auroux.	Bourson.	Couderc.	Dutard.	Haesebroeck.	Leizour.
Autain.	Bousch.	Couepel.	Ehrmann.	Hage.	Le Meur.
Mme Avice.	Bouvard.	Couillet.	Emmanuel.	Hamel.	Lemoine.
Ballanger.	Boyon.	Coulais (Claude).	Evin.	Hamelin (Jean).	Léotard.
Balmigère.	Bozzi.	Cousté.	Eymard-Duvernay.	Hamelin (Xavier).	Lepeltier.
Bamana.	Branche (de).	Couve de Murville.	Fabius.	Mme Harcourt.	Le Pensec.
Bapt (Gérard).	Branger.	Crenn.	Fabre (Robert-Félix).	(Florence d').	Lepereq.
Mme Barbera.	Braun (Gérard).	Crépeau.	Falala.	Harcourt.	Leroy.
Barbier (Gilbert).	Brial (Benjamin).	Crépeau.	Faugaret.	(François d').	Le Tac.
Bardol.	Briane (Jean).	Cressard.	Faure (Gilbert).	Hardy.	Ligot.
Bariani.	Brocard (Jean).	Daillet.	Faure (Maurice).	Mme Hauteclouque	Llogier.
Barnérias.	Brochard (Albert).	Darinot.	Feil.	(de).	Lipkowski (de).
Barnier (Michel).	Brugnon.	Darras.	Fenech.	Hauteceur.	Longuet.
Barthe.	Brunhes.	Dassault.	Féron.	Héraud.	Madein.
Bas (Pierre).	Bustin.	Debré.	Ferretti.	Hermier.	Madrelle (Bernard).
Bassot (Hubert).	Cabanel.	Defontaine.	Fèvre (Charles).	Hernu.	Maigret (de).
Baudouin.	Caillaud.	Dehaine.	Filloud.	Mme Horvath.	Mallet.
Baumel.	Callie.	Delalande.	Flitman.	Houël.	Maisonnat.
Bayard.	Cambolive.	Delaneau.	Florian.	Houteer.	Malaud.
Baylet.	Canacos.	Deiatre.	Floss.	Huguet.	Malvy.
Bayou.	Caro.	Delehedde.	Fontaine.	Hunault.	Mancel.
Beaumont.	Castagnou.	Delelis.	Fonteneau.	Huyghues	Marchais.
Béche.	Catin-Bazin.	Delfosse.	Forgues.	des Etages.	Marchand.
Bechter.	Cavallé	Delhalle.	Forui.	Icart.	Marcus.
Bégault.	(Jean-Charles).	Delong.	Fossé (Roger).	Inchauspé.	Marette.
Belx (Roland).	Cazalet.	Delprat.	Mme Fost.	Jacob.	Marie.
Benoist (Daniel).	Celiard.	Denvers.	Fourneyron.	Mme Jacq.	Marin.
Benoit (René).	Césaire.	Depietri.	Foyer.	Jagoret.	Martin.
Benouville (de).	César (Gérard).	Deprez.	Franceschi.	Jans.	Masquère.
Berest.	Chaminade.	Derosier.	Mme Frayssé-Cazalis.	Jaros (Jean).	Masson (Jean-Louis).
Berger.	Chandernagor.	Desanlis.	Frédéric-Dupont.	Jarrot (André).	Masson (Marc).
Bernard.	Chantelat.	Deschamps (Bernard).	Frelaut.	Jourdan.	Massot (François).
Besson.		Deschamps (Henri).	Fuchs.	Jouve.	Massoubre.
			Gaillard.	Joxe.	Mathieu.
			Gantier (Gilbert).	Julia (Didier).	Meton.
			Garcin.	Julien.	Mauger.
			Garrouste.	Juquin.	Maujouan du Gasset.
			Gascher.	Juventin.	Mauroy.
			Gastines (de).	Kalinsky.	Maximim.
			Gau.	Kasperet.	Mayoud.
			Gaudin.	Kergueris.	Médecin.
			Gauthier.	Klein.	Mellick.
			Geng (Francis).	Koehl.	Mercler (André).
			Gérard (Alain).	Krieg.	Mermaz.
			Giacomi.	Labarrère.	Mesmin.
			Girard.	Labbe.	Messmer.
			Girardot.	Laborde.	Mexandeau.
			Glossinger.	La Combe.	Micaux.
			Gosdoff.	Lafleur.	Michel (Claude).
			Godefroy (Pierre).	Lagorce (Pierre).	Michel (Henri).

Millet (Gilbert).	Pidjot.	Rolland.	Tourraln.	Visse.	Wagner.
Millon.	Pierre-Bloch.	Rossi.	Tranchant.	Vivien (Alain).	Wagnies.
Miossec.	Pierret.	Rossinot.	Vacant.	Vivien (Robert).	Welsenhorn.
Mme Missoffe.	Pignion.	Roux.	Valleix.	André).	Wilquin (Claude).
Mitterrand.	Pineau.	Royer.	Vial-Massat.	Vizet (Robert).	Zarka.
Monfrals.	Pinte.	Rufenacht.	Vidal.	Voilquin (Hubert).	Zeller.
Montdargent.	Pistre.	Ruffe.	Villa.	Voisin.	
Mme Moreau (Gisèle).	Plantegenest.	Sablé.			
Mme Moreau (Louise).	Pons.	Saint-Paul.			
Morellon.	Poperen.	Sainte-Marie.			
Mouille.	Porcu.	Sallé (Louis).			
Moustache.	Porelli.	Santrot.			
Muller.	Mme Porte.	Sauvaigo.			
Narquin.	Poujade.	Savary.			
Neuwirth.	Pourchon.	Schneiter.			
Nilès.	Préaumont (de).	Schvartz.			
Nolr.	Pringalle.	Séguin.			
Notebart.	Mme Privat.	Seitlinger.			
Nucci.	Proriol.	Sénès.			
Nungesser.	Prouvost.	Sergheraert.			
Odru.	Quillès.	Serres.			
Paecht (Arthur).	Ralite.	Mme Signouret.			
Pailler.	Raymond.	Sourdille.			
Papet.	Raynal.	Soury.			
Pasquini.	Renard.	Sprauer.			
Pasty.	Revet.	Stasi.			
Péricard.	Ribes.	Sudreau.			
Pernin.	Richard (Alain).	Taddei.			
Péronnet.	Richard (Lucien).	Tassy.			
Perrut.	Richomme.	Taugourdeau.			
Pervenche.	Rieubon.	Thibault.			
Pesce.	Rigout.	Thomas.			
Petit (André).	Riviérez.	Tiberi.			
Petit (Camille).	Rocard (Michel).	Tissandier.			
Philibert.	Rocca Serra (de).	Tondon.			
Pianta.	Roger.	Tourné.			

N'ont pas pris part au vote :

MM. Chazalon, Deniau (Xavier) et Ginoux.

N'ont pas pris part au vote :(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM. Cointat et Montagne.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Baridon et Forens.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Xavier Deniau, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
	Assemblée nationale :			Téléphone	
03	Débats	72	282		
07	Documents	260	538		
	Sénat :				
03	Débats	56	162	TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents	260	540		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)